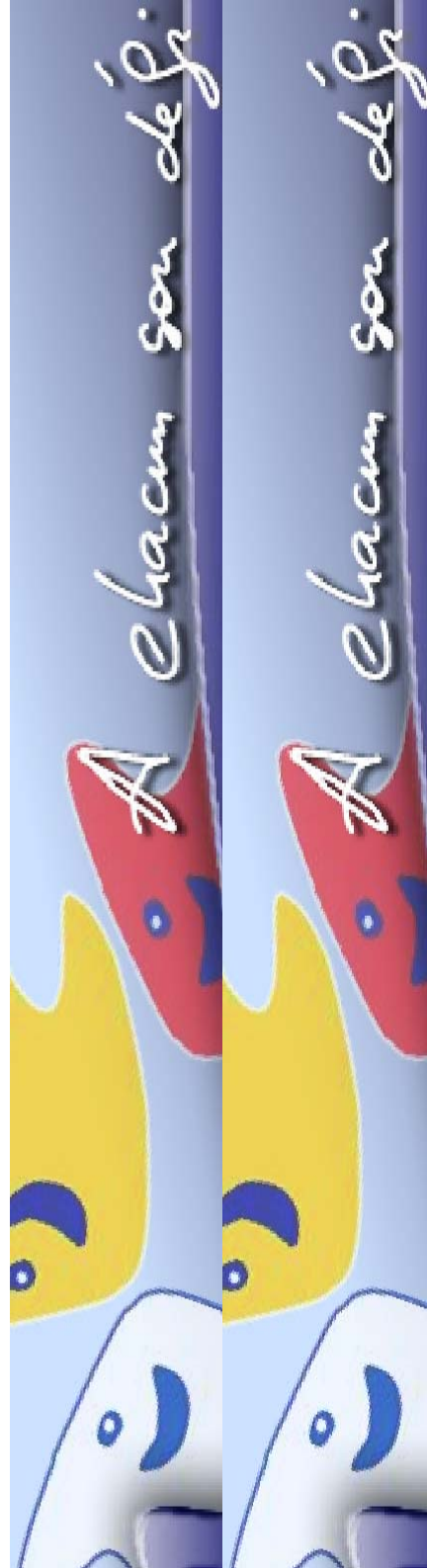


Le Sport Adapté en Ile de France, c'est :

- 60 associations affiliées
- des activités diverses : activités motrices, aikido, athlétisme, badminton, basket-ball, bowling, bumball,, canoë-kayak, course d'orientation, cyclisme, danse, équitation, escalade, escrime, football, gymnastique, handball, hockey, jeux du crique, jeux d'opposition, judo, jiu-jitsu, kinball, lutte, natation, pétanque, pétéca, randonnée pédestre, roller, rugby, taekwondo, tennis, tennis de table, tir à l'arc, ultimate, voile, volley-ball, VTT, water-polo, yoga, ...
- l'organisation ou participation à près de 100 rencontres sportives adaptées chaque année
- la participation aux grandes manifestations sportives organisées par le milieu ordinaire (Paris-Plage, Rando Gaz de France, ...)
- des animations sportives sur le Défestival et pour



Sport Adapté Île-de-France
Comité régional

ACTIVITES PHYSIQUES ET SPORTIVES ADAPTEES EN ETABLISSEMENT

Permettre à toute personne handicapée mentale ou psychique, quelque soit ses capacités de pratiquer la discipline sportive de son choix dans un environnement favorisant son plaisir, sa performance, sa sécurité et l'exercice de sa citoyenneté

Contact : Emilie Laissus
Comité régional Sport Adapté d'Ile de France
182, rue Raymond Losserand
75014 Paris
Tel/Fax : 01 45 40 71 37
Email : ffsacridf@wanadoo.fr

NOTRE MISSION

Mission de service public déléguée par le Ministère de la Santé, de la Jeunesse et des Sports : l'animation de séance, l'organisation de rencontres et compétitions sportives, la formation des encadrants, l'organisation de séjours, l'aide à la création d'associations sportives affiliées à la Fédération Française du Sport Adapté et aux demandes d'aides publiques

NOS OBJECTIFS

Promouvoir la pratique d'activités physiques adaptées aux personnes handicapées mentales ou atteintes de troubles psychiques

Dans le but de contribuer à l'autonomie des personnes, de prévenir les méfaits de la sédentarité sur la santé, de concourir à l'épanouissement des pratiquants et de favoriser l'intégration en milieu ordinaire

NOS ENGAGEMENTS

Adapter nos propositions à vos demandes par un bilan personnalisé de votre situation en lien avec le projet d'établissement

Participer à l'atteinte des objectifs des projets individuels de chacun des participants

Assurer un encadrement professionnel par des enseignants diplômés en « activités physiques adaptées et santé »

Ajuster nos interventions aux évolutions des personnes et de l'établissement



NOTRE CONTRAT :

INTERVENTION D'UN EDUCATEUR SPORTIF DANS VOTRE ETABLISSEMENT POUR 38€ DE L'HEURE *

Sont compris dans le coût :

- L'intervention d'un professionnel diplômé en Activités Physiques et sportives adaptées ;
- La préparation des séances sportives qu'il met en place ;
- L'invitation aux évènements du comité régional du sport adapté
- L'information sur la vie du mouvement

Modalités de l'intervention :

Lieu : Dans l'enceinte de l'établissement ou dans toute autre installation sportive dont l'établissement bénéficie ;

Durée : Convenue chaque année scolaire ou étudié au cas par cas, contractualisé par convention;

Matériel : Utilisation du matériel de l'établissement et mise à disposition du matériel sportif par le Comité Régional du Sport Adapté ;

Conditions préalable à l'intervention :

* Les pratiquants doivent préalablement à toute intervention être personnellement membres d'une association affiliée à la Fédération Française du Sport Adapté et être bénéficiaires d'une assurance pour la pratique sportive